

Ecrit par Echo du Mardi le 11 février 2021

MME MICHEL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 11 février 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 février 2011,

Madame Simone Marie Louise MICHEL, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000) 20 rue de Provence.

Née à AVIGNON (84000), le 10 juillet 1922. Célibataire. Décédée à AVIGNON (84000) (FRANCE), le 14 mai 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amandine PAILLARD , Notaire salarié soussigné, au sein de la Société Civile Professionnelle « Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin , le 4 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Michelle MOREL-FERAUD, notaire à MARSEILLE 8, Bd Edouard Herriot, référence CRPCEN : 13017 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.



Ecrit par Echo du Mardi le 11 février 2021

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3950367

Publié le 11/02/2021